

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 9 juin 2021*

## **Projet de loi**

### **approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2020**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu le contrat de prestations entre l'Etat, soit pour lui le département de la cohésion sociale, et les Etablissements publics pour l'intégration;  
vu le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2020,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Rapport d'activité**

Le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2020 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'exercice 2020.

La mission des EPI se décompose en 2 activités principales : l'intégration des personnes en situation de handicap; la réadaptation et la réinsertion professionnelles. Les différentes opportunités saisies lors de la pandémie ainsi que les projets immobiliers poursuivis en 2020 seront également évoqués ci-dessous.

### **1. Intégration des personnes en situation de handicap**

Les personnes accueillies sont des personnes en situation de handicap avec troubles psychiques, troubles du spectre autistique, déficience intellectuelle, avec ou sans troubles du comportement ou handicaps physiques associés, et qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité. Des personnes dépendantes de l'alcool sont aussi accueillies et peuvent être au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Les EPI fournissent des prestations différenciées, ainsi que des lieux et des moyens spécialisés, adaptés aux besoins de la personne en situation de handicap, quel que soit son niveau de dépendance. Dans toutes leurs activités, les EPI cherchent à fournir aux personnes en situation de handicap des conditions de vie semblables ou aussi proches que possible de celles des autres membres de la société, tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

Ces différentes prises en charge ont contribué aux objectifs fixés aux EPI, à savoir :

- l'épanouissement de l'individu en lui offrant une qualité de vie favorable à son développement;
- le maintien et le développement des facultés de la personne en ayant comme objectif son bien-être sur tous les plans;
- dans toute la mesure du possible, l'acquisition par la personne de facultés nouvelles;
- favoriser l'inclusion de la personne en milieu ordinaire dans le domaine social, du travail et des loisirs;

- pourvoir à l'aménagement des loisirs des personnes concernées et susciter des occupations culturelles;
- veiller à l'entraînement physique et mental des personnes concernées.

En 2020, les EPI ont mis à disposition 359 places d'accueil en résidence sur 35 sites différents. Les EPI ont accueilli plus de 400 personnes en résidence/appartement sur l'année.

Le taux d'occupation moyen de ces places a été de 93%.

Par ailleurs, les EPI ont suivi plus de 100 personnes en accompagnement à domicile.

Les EPI ont mis à disposition 106 places d'accueil de jour sur 11 sites différents, avec un taux d'occupation de 100%.

## **2. Réadaptation et réinsertion professionnelles**

Dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap, les EPI ont délivré en 2020 les prestations suivantes :

- l'observation et l'orientation professionnelle;
- la formation professionnelle;
- la mise à niveau;
- le reclassement professionnel;
- le travail en ateliers adaptés (protégés ou d'occupation);
- le travail en emploi assisté;
- l'achat, la fabrication et la commercialisation de produits;
- la vente de prestations et de services liés au but des EPI.

Concernant le travail en ateliers adaptés, en 2020, les EPI ont mis à disposition 388 places dans 40 métiers différents pour des personnes en situation de handicap bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité.

Durant l'année 2020, 452 personnes ont ainsi bénéficié d'un contrat de travail au sein d'un des ateliers, des restaurants ou dans les services administratifs des EPI.

Le taux d'occupation des 388 places s'élève à 89% pour l'année 2020.

Concernant les activités de réadaptation et de réinsertion, les EPI ont accueilli 1 477 personnes dans le cadre de mesures de l'office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ou de l'office cantonal de l'emploi (OCE), ou encore de l'Hospice général (HG).

### 3. Opportunités saisies lors de la pandémie

La crise sanitaire a constitué un enjeu majeur et complexe pour les lieux de vie que constituent les différents sites des EPI. L'institution a dû transformer les contraintes en opportunités tant en termes de production que d'organisation. Les EPI ont ainsi su faire preuve d'adaptabilité et de flexibilité dans des circonstances difficiles.

– Production de masques en tissu :

Pour répondre aux besoins en masques de protection durant le printemps 2020, les EPI ont lancé une production de masques en tissu à l'interne. Cette production, pour une partie décentralisée, a nécessité la mobilisation et l'engagement de plusieurs secteurs des EPI.

– Les services socioprofessionnels en renfort dans les résidences :

Au printemps 2020, au début de la pandémie, les services socioprofessionnels, alors partiellement fermés, ont mobilisé des collaborateurs et des collaboratrices travaillant habituellement en atelier ou dans les activités de réadaptation et de réinsertion, pour renforcer les équipes socio-éducatives dans les lieux d'hébergement.

– La mise en œuvre soudaine du télétravail :

Le 16 mars 2020, alors que la Suisse entrait dans un semi-confinement, un dispositif de télétravail a été mis en place rapidement pour les fonctions qui le permettaient.

– Des vacances en Suisse pour les résidents et les résidentes des EPI :

Les équipes socio-éducatives préparent, chaque année, des vacances pour les résidents et les résidentes qu'elles accompagnent. Les séjours balnéaires ou la découverte d'une ville européenne sont ordinairement les vacances les plus plébiscitées. Dans le contexte de la pandémie, ces projets de vacances ont été totalement remaniés afin de pouvoir proposer des alternatives attractives dans notre pays.

### 4. Projets immobiliers

Les EPI ont poursuivi les 3 projets lancés en 2018 et 2019 concernant des sites dédiés à l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Les travaux de rénovation totale du bâtiment de la Maison de l'Ancre se sont poursuivis en 2020. Les 37 résidentes et résidents pourront à nouveau y être accueillis, dans des conditions de logement optimales, à l'horizon 2022, malgré un petit retard pris en lien avec la pandémie.

L'immeuble de la Route de Chêne 48 est également en reconstruction totale. Ce projet immobilier prévoit l'accueil de l'administration des EPI, ainsi que l'ouverture d'un restaurant et d'une résidence pour une trentaine de personnes en situation de handicap nécessitant des soins continus.

Dans l'intervalle, l'administration des EPI se trouve temporairement située à la rue de Lyon 93-95.

Les travaux dans le bâtiment « Résidence 21 », commencés fin 2018, se sont poursuivis en 2020 pour transformer cet ancien hôtel en une résidence socio-éducative. Cette nouvelle résidence a accueilli, dès février 2021, une trentaine de personnes en situation de handicap dans des chambres et des studios, ainsi qu'une vingtaine de personnes en centre de jour.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport d'activité 2020

([https://www.epi.ge.ch/fileadmin/user\\_upload/pdf-flip/rapport\\_activite\\_2020/index.html](https://www.epi.ge.ch/fileadmin/user_upload/pdf-flip/rapport_activite_2020/index.html))

***Nota bene : L'annexe est dématérialisée et uniquement accessible par lien url. Cette pratique fait suite à la volonté du Conseil d'Etat de réduire le nombre de publications et autres imprimés au bénéfice de publications électroniques.***